

**I**ncontournables



## Capital Décès

Les **I**ncontournables offrent la solution  
pour préparer la transmission  
de votre patrimoine.



Votre Conseiller  
à vos côtés au 01 58 82 62 06

“ Transmettre son patrimoine dans de bonnes conditions est un souci légitime. Vous êtes soucieux de préserver le patrimoine que vous voulez léguer à vos proches. Grâce à Capital Décès, le capital versé leur permet de tout régler sereinement. ”

Avec **Capital Décès**,  
bénéficiez de nombreux avantages :

- Vous avez le choix du montant du capital que vous souhaitez transmettre qui peut être compris entre 7 650 € et 306 000 € (**par tranche de 7 650 €**).
- Vous pouvez adhérer jusqu'à 70 ans inclus. Vous êtes ensuite garanti à vie **en cas de décès**. En activité, vous êtes également garanti **en cas d'invalidité absolue et définitive**.
- À tout moment, vous pouvez augmenter ou diminuer le montant du capital choisi.
- Votre cotisation est fonction de votre âge au moment de la souscription et du capital choisi.  
**Elle n'évolue pas avec votre âge.**
- Vous transmettez un capital dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie.

## ■ Comment faire pour adhérer ?

- 1 - Complétez la demande d'adhésion. Si votre conjoint souhaite adhérer également, il lui suffit de compléter la partie qui lui est réservée.
- 2 - Choisissez le montant du capital garanti (entre 7 650 € et 306 000 €, par tranche de 7 650 €).
- 3 - Désignez **explicitement** les bénéficiaires de votre contrat et choisissez la périodicité de vos prélèvements (mensuelle, trimestrielle ou semestrielle).
- 4 - Dater **et signez**.
- 5 - N'oubliez pas de compléter, dater et **signer** l'autorisation de prélèvement.
- 6 - Glissez le 1<sup>er</sup> feuillet de votre demande d'adhésion dans l'enveloppe retour que nous vous joignons. Vérifiez une dernière fois que votre demande est complète. Il est inutile d'affranchir votre envoi.
- 7 - Complétez également le « Questionnaire médical » (**un questionnaire par assuré**) que vous devez adresser directement, par pli séparé dans l'enveloppe prévue à cet effet, au médecin-conseil d'ETIKA.
- 8 - Conservez votre exemplaire de la demande d'adhésion.

## ■ Que se passe-t-il après avoir retourné mon bulletin d'adhésion ?

Si votre dossier est complet et, dès accord du médecin-conseil d'ETIKA, vous recevrez votre certificat d'adhésion.

Nous vous conseillons de faire part à vos proches de l'existence de votre contrat Capital Décès pour qu'ils puissent, le cas échéant, mettre en jeu rapidement les garanties.

# Incontournables

**Parce qu'être attentif à vos besoins, c'est notre métier :**

**Santé :**

vous bénéficiez d'une complémentaire santé sur mesure.

**Protection Décès :**

vous protégez financièrement ceux que vous aimez.

**Dépendance Sérénilyl II :**

vous conservez votre autonomie financière et matérielle.

**Capital Décès :**

vous préparez la transmission de votre patrimoine.

**Capital Obsèques et Services Obsèques :**

vous soulagez vos proches le moment venu.

*Des produits de prévoyance et de santé spécialement conçus pour votre protection et celle de vos proches.*

**En savoir plus**

■  
Votre Conseiller au  
**01 58 82 62 06**

■  
Sur notre site  
[www.novalistaitbout.com](http://www.novalistaitbout.com)

